

NUMÉRO DE LA DÉCISION : MCRA09-00023
DATE DE LA DÉCISION : 20090326
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 0-M-330758-101-SI
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : M09-08158-4
PERSONNE DÉSIGNÉE : Johanne Clermont

Personne(s) visée(s) :

SERVICE DE PERSONNEL DOMINGUE INC.

Demandeur

NIR : R-581859-7 Dossier : 0-M-330758

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de SERVICE DE PERSONNEL DOMINGUE INC..
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE :

INTER

ANNÉE :

2007

NUMÉRO DE SÉRIE :

1HSHXAHR47J395030

À L'ACQUÉREUR SUIVANT :

LOCATION BRISTAR IDEALEASE INC.

Johanne Clermont
Personne désignée

¹ Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.

² L.R.Q. c. P-30.3.